

Erref. kodea: LAF-215-162

Izenburua: Kultura sustapenean hainbat
inprimategiekin harremanak, 1926-1934

- Ikerketa
- Liburutegia

[San Luis Gonzaga]
1926



DD&E Monsieur l'abbé LAFITTE

Institut catholique rue de la Fonderie

TOULOUSE

N°2496

aux FRÈRES DOULADOURE, Imprimeurs,

39, Rue Saint-Rome, TOULOUSE

Téléphone : 6.07 :- C. C. Cheques postaux : 1780 :- R. C. Toulouse : 218 B

Le 10 mai 1926.

6738

- Livret d'avant-garde de Saint-Louis de Gonzague
12 pages in-32 jésus piquées dans une couverture
sur papier fort - 200 exemplaires -
Prix convenu.....

235 00



Bon à credit de la somme
de 235⁺ -

Toulouse, ce 12 mai 1926

Pour Les Frères DOULADOURE

L'un d'eux:

J. G. Douladoure



10 mai 1941

Le directeur général des services

à Monsieur le Ministre

Le Directeur général des services

10 mai 1941

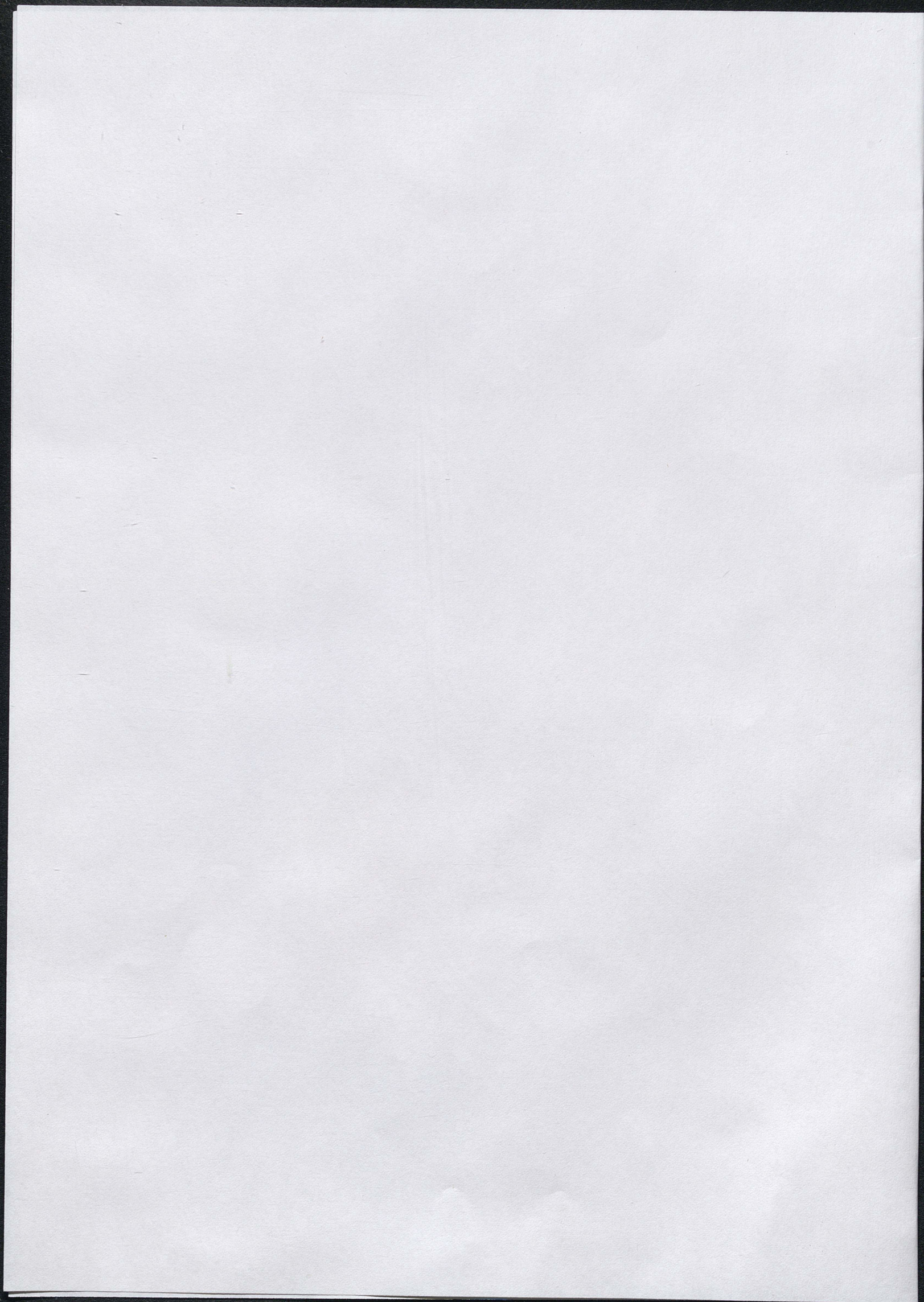
10 mai 1941

Livret d'avant-garde de 500 exemplaires
à payer la-25 dans une couverture
sur papier fort - 200 exemplaires
Prix convenu.....

10 mai 1941

10 mai 1941





[Gut Hernia]
1929

TYPOGRAPHIE

Tous les Travaux de Commerce

Imprimerie de la Côte Basque

LITHOGRAPHIE

S. SORDES ✻ ✻
24, Quai Galuperie :- BAYONNE

Monsieur l'abbé Lafitte Doit
Le octobre 1929 Abstaritz

1500	feuilles	16	25	40	990
"	"	16	41	56	990

				les	580
--	--	--	--	-----	-----

Payé

TYPOGRAPHIE

Tous les Travaux de Commerce

Imprimerie de la Côte Basque

LITHOGRAPHIE

S. SORDES ❄ ❄

24, Quai Galuperie -:- BAYONNE

Monsieur l'abbé Caffette Mairat Doit

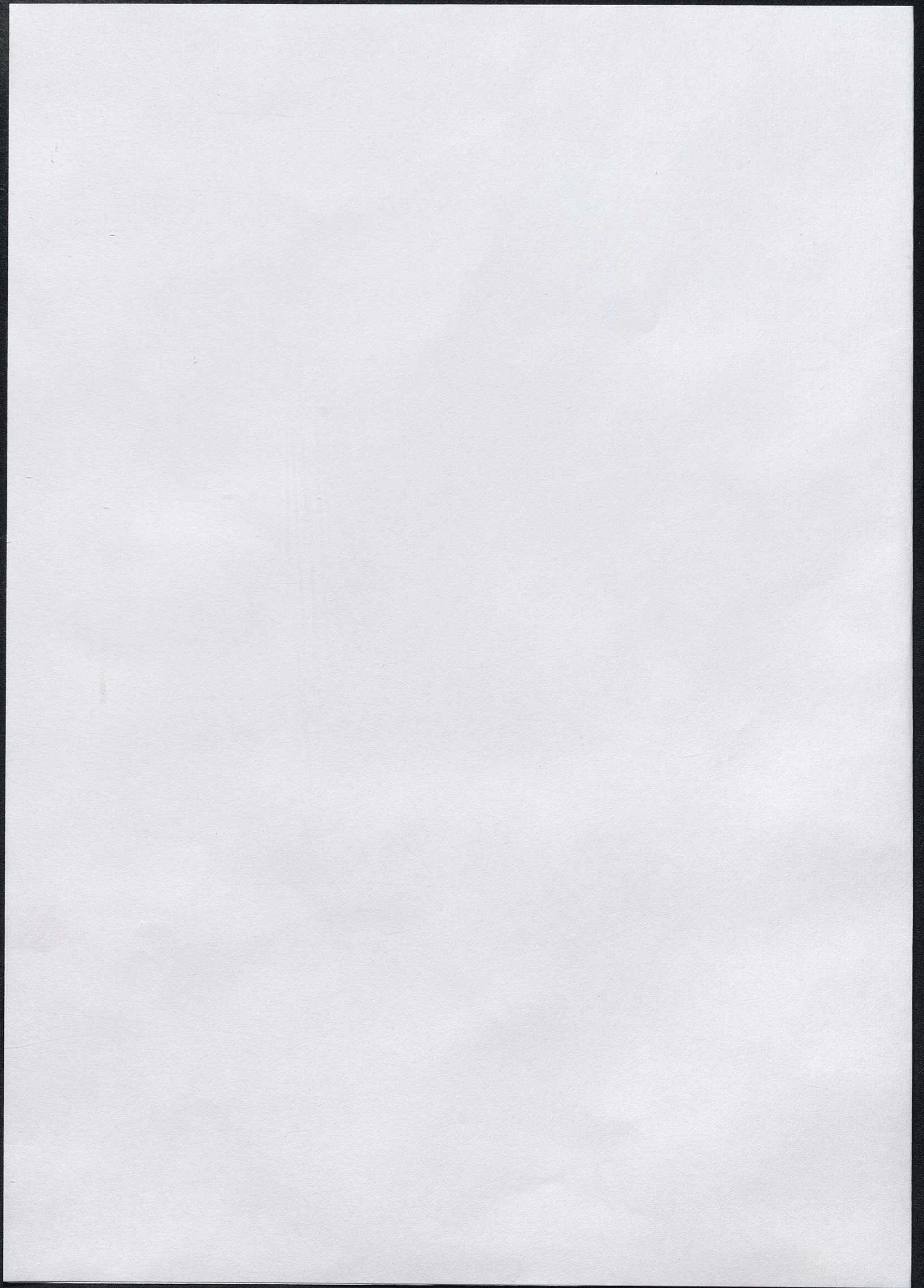
Le Dimanche 19^e

No exempl. 16 pages f^os 57 à 72 290^{..}

A votre règlement

W

Imprimerie de la Côte d'Ivoire
Tous les Titres de la Côte d'Ivoire
BATAVIE



[Aintzine] ?
1732

Etablissements BREPOLS S^{lé}-A^{me}-Turnhout



MAISON FONDÉE
EN
1797



Téléphones / An 29
Bet C n° 4

Adr. Télégr. BREPOLS-TURNHOUT
A.B.C. Code used. 4th, 5th, et 6th
Editions Bentley Code.
Compte Chèques Postaux: 13193
Rég. du Commerce Turnhout n° 517.

USINE A



3
USINES

- A { EDITEURS PONTIFICAUX
LIVRES DE DÉVOTION
IMPRIMERIE, LIBRAIRIE, RELIURE
GALVANOPLASTIE, MAROQUINERIE
ARTICLES DE RÉCLAME, AGENDAS
- B { PAPIERS DE FANTAISIE
CARTES À JOUER
- C { PAPIERS PEINTS

Monsieur l'Abbé Lafitte

Professeur

USTARITZ (B. Pées)

A rappeler dans votre réponse
USINE { DÉPARTEMENT

A { Direction,
JVC/KM. B. S.

Turnhout, le 30 mars 1932.
BELGIQUE

Monsieur l'Abbé,

Nous nous permettons de confirmer notre lettre du 12 septembre dernier par laquelle nous vous faisons offre de service pour l'impression et la reliure des ~~Paroissiens~~ en langue basque, dont vous étiez occupé à préparer le manuscrit, et vous serions très obligés de bien vouloir nous faire connaître par retour du courrier la suite que vous comptez y réserver.

Comme déjà dit dans notre susdite, nous entreprenons à forfait l'impression et la reliure des ouvrages, dont nos clients nous envoient les manuscrits. Annuellement nous imprimons et relient un grand nombre d'éditions en toutes langues et en toutes reliures et toujours nos clients nous ont exprimé leur grande satisfaction quant au prix et au fini de notre travail.

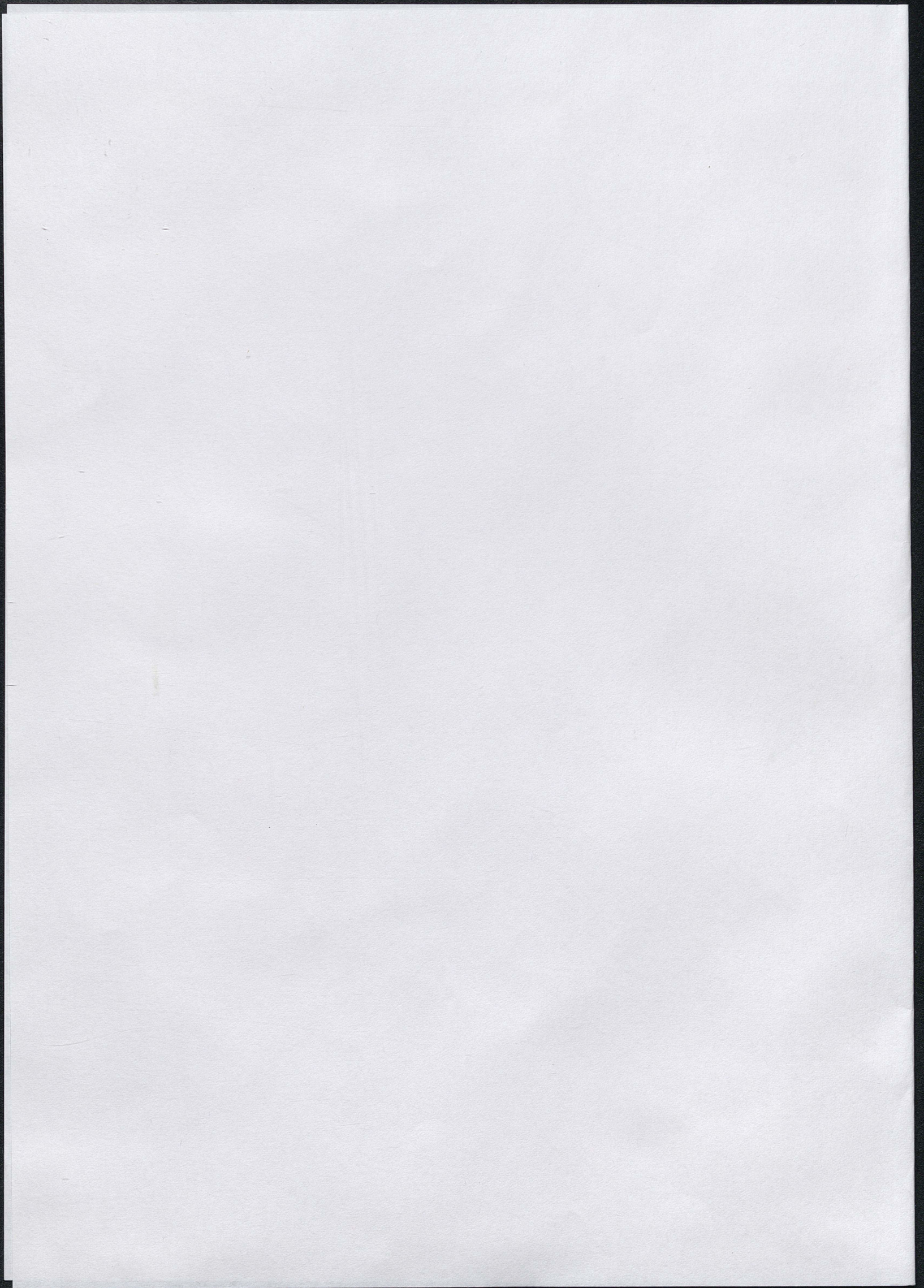
Pouvons-nous vous prier de bien vouloir nous demander également prix pour l'impression et la reliure de votre ouvrage, aussitôt le manuscrit prêt? Nous sommes persuadés qu'en cas de commande, nous parviendrons à vous donner entière satisfaction en tous points de vue.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous établir les devis et échantillons, dont vous manifesteriez éventuellement le désir.

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Monsieur l'Abbé, l'assurance de notre parfaite considération.

Directeur
 M. J. V. C.
 (Usine A)
 Etablissements Brepols S^{lé}-A^{me}

AVIS. — A moins de stipulation contraire dans la correspondance : 1° les clichés, empreintes, papiers et tous autres objets laissés dans nos ateliers et magasins, y restent aux risques et périls de leurs propriétaires qui sont priés de les assurer contre incendie, vol, disparition, etc. — 2° Tous les engagements, de quelque nature qu'ils soient, sont censés être conclus à Turnhout. — 3° Les questions traitées dans la présente le sont à nos conditions générales d'achat ou de vente, que nos correspondants sont priés de consulter. — 4° A la demande de MM. les clients nous leur envoyons à l'approbation des échantillons avant l'expédition des commandes, ne pouvant pas souscrire à considérer comme lieu de destination et de vérification, le pays d'outremer auquel la marchandise pourrait être destinée. — 5° Les envois supérieurs à une valeur de 2.000 fr. sont faits franco bord Anvers. — 6° Pour les envois en dessous de cette somme, la mise à bord est à la charge des commettants. — 7° Pour les tirages les quantités sont sujettes aux latitudes en plus ou en moins, universellement admises en librairie; pour les reliures le nombre d'exemplaires incomplets augmente suivant la nature du papier et le nombre de pages du volume. Aucune bonification de ce chef n'est due aux clients pour autant que le nombre d'exemplaires incomplets ne dépasse les latitudes de librairie. — 8° Les offres sont toujours faites sans engagement; les dates de fourniture sont approximatives.



[Lhaude-ven hiztegià]



GABRIEL BEAUCHESNE ET SES FILS,
ÉDITEURS A PARIS, RUE DE RENNES. 117

S. A. R. L. CAPITAL 450.000 FRS
COMMISSION — ATELIER DE RELIURE
R. C. SEINE 233.222 B — TÉL. : LITRÉ 80-28

Paris, le 15 février 1934

Monsieur l'Abbé Lafitte
Ustaritz

Monsieur l'Abbé,

Nous vous serions très obligés de vouloir bien nous faire savoir si M.GARMENDIA a droit -ainsi qu'il l'affirme dans sa lettre incluse du 12 octobre- à une souscription **gratuite** au Dictionnaire Basque.

Il se donne comme collaborateur au Dictionnaire; or, par votre lettre du 15 juillet vous nous disiez avoir eu recours à un autre dessinateur.

Nous aimerions connaître votre avis à ce sujet et avec tous nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués

GABRIEL BEAUCHESNE ET SES FILS

P.S. Inelus deux lettres en communication que nous vous prions de vouloir bien nous retourner après en avoir pris connaissance.



GABRIEL KOUSSOU
MINISTRE DE L'EDUCATION
ET DE LA FORMATION
PROFESSEUR EN CHARGE

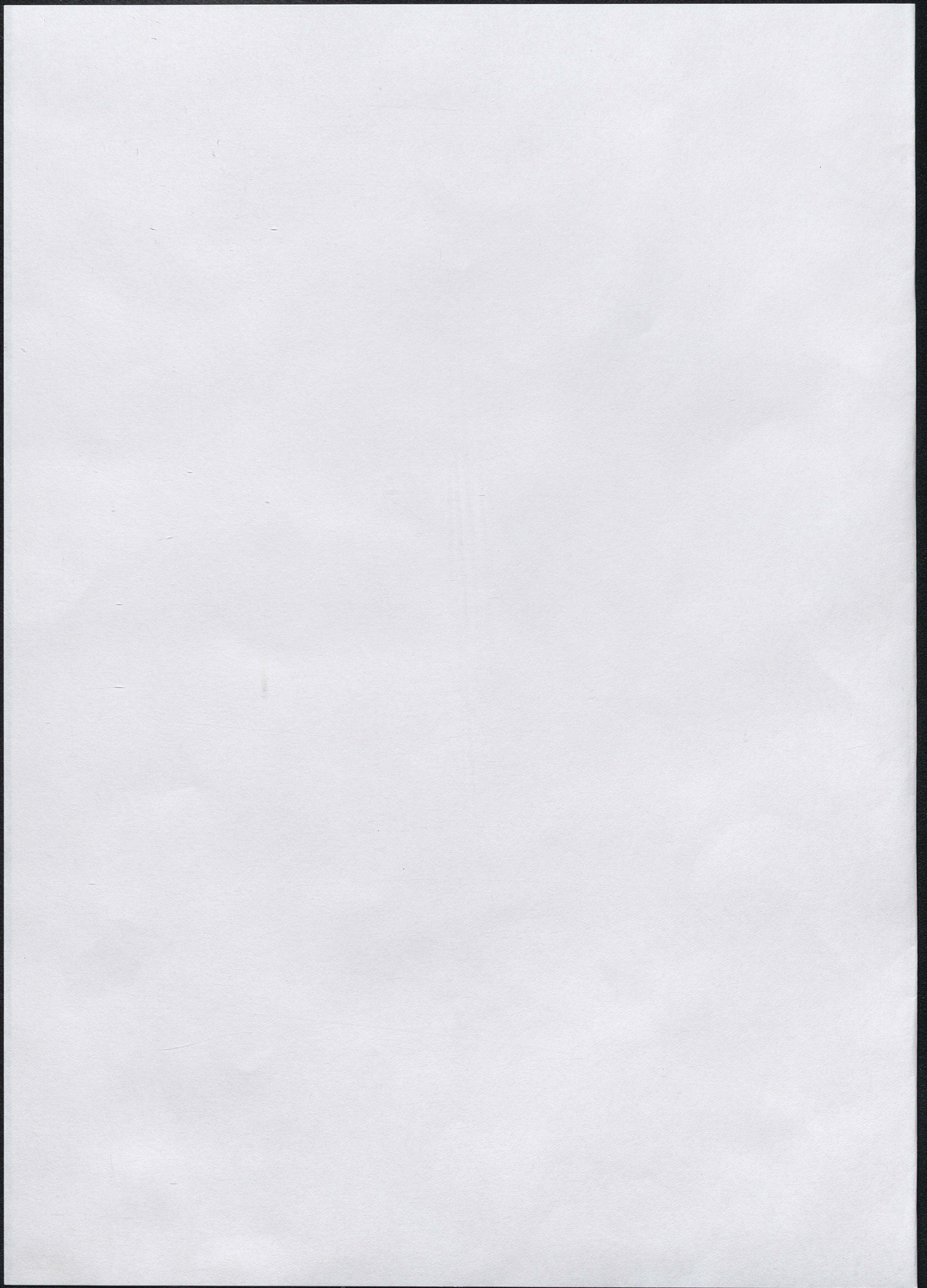
Ministère de l'Éducation
et de la Formation

Le Directeur

Je vous prie de bien vouloir
nous faire parvenir par la poste
l'original de votre lettre
du 12 septembre 1960
en réponse à notre lettre
du 10 septembre 1960.

Je vous prie de bien vouloir
nous faire parvenir par la poste
l'original de votre lettre
du 12 septembre 1960
en réponse à notre lettre
du 10 septembre 1960.

Je vous prie de bien vouloir
nous faire parvenir par la poste
l'original de votre lettre
du 12 septembre 1960
en réponse à notre lettre
du 10 septembre 1960.



[i Kantuz ?]

1970

S. A. R. L. Capital 425.000 Francs

Imprimerie du « COURRIER »
et JOURNAL réunis

9, Rue Jacques-Laffitte, 9
B A Y O N N E

R. C. Bayonne 13.902 - R. P. Bayonne 116

C. P. Bordeaux 8.186 - Tél. 501.96

Monsieur l'Abbé LAFITTE, Professeur
au Petit Séminaire

U S T A R I T Z

Monsieur l'Abbé,

Après une étude minutieuse de votre demande de prix pour l'impression éventuelle d'un recueil de chant, nous avons l'avantage de vous communiquer les renseignements suivants:

Cet opuscule pourrait être imprimé soit en caractères serrés (spécimen N° 1) soit en caractères interlignés (spécimen N° 2); suivant le choix de ces caractères nous arriverions à un total respectif:

Pour les caractères serrés	224 pages
Pour les caractères interlignés	256 pages.

En raison de ce nombre relativement important de pages il n'est pas possible d'envisager la couture au dos, il faut donc prévoir soit le piquage au fer (voir croquis ci-joint) soit le brochage au fil qui donne une meilleure ouverture.

Sur les bases ci-dessus les prix seraient les suivants :

1°) RECUEIL 256 PAGES :

500 exemplairesà	FRS.	11,00	1'un
1.000 d°à	FRS.	6,80	1'un
2.000 d°à	FRS.	4,70	1'un
5.000 d°à	FRS.	3,50	1'un

2°) RECUEIL 224 PAGES :

500 exemplairesà	FRS.	10,50	1'un
1.000 d°à	FRS.	6,45	1'un
2.000 d°à	FRS.	4,40	1'un
5.000 d°à	FRS.	3,15	1'un

Les prix ci-dessus s'entendent pour piquage au fer.

Le brochage au fil donnant ouverture complète de l'ouvrage reviendrait en plus :

0 fr. 60	l'exemplaire pour 256 pages
0 fr. 50	d° " " " 224 pages.

Nous avons tenu compte pour l'établissement de ces prix des indications que vous nous avez données concernant le papier.

En utilisant un papier légèrement moins blanc que celui que vous nous avez indiqué nous pourrions réaliser une économie appréciable.

Quoiqu'il en soit la difficulté pour la livraison de cet ouvrage résidera dans l'approvisionnement en papier qui devient de jour en jour plus difficile.

En conséquence nous ne saurions trop vous engager à prendre une décision aussi rapide que possible afin de nous permettre de nous munir sans le moindre retard.

Une conversation complémentaire nous permettrait de mieux fixer tous les détails qui peuvent être utiles pour la bonne exécution de votre recueil.

Avec nos vifs remerciements nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Grade

P.- S En raison des copies très différentes remises le total des pages peut varier au-dessus ou au-dessous du total indiqué. Dans un cas comme dans l'autre le prix serait compté au prorata

Courrier Bayonne

S. A. R. L. Capital 425.000 Francs

136

Imprimerie du « COURRIER »
et JOURNAL réunis

9, Rue Jacques-Laffitte, 9
BAYONNE

R. C. Bayonne 13.902 - R. P. Bayonne 116

Ch. P. Bordeaux N° 8.186 - Tél. 501.96

M. *Abbe Lafitte*
Petit Séminaire
Ustaritz Doit

LE 31 Août 1940

IMP. DU "COURRIER", BAYONNE

1940	Avril 22	Envoi par poste de 3 jeus d'épreuves à Abbe Lafitte	4 80
	" "	Envoi par poste d'épreuves à M. Dassance	3 50
	Mai 7	" " " " à Abbe Lafitte	3 50
	" "	Irignou	3 50
	Août 31	5.000 exemplaires de la brochure <i>Hantay</i> , comprenant 208 pages de texte basque (soit 13 feuillets) livrées à plat 5.000 couvertures avec titre in-16° raisin double, dossier orange également livrées	12 500
		à p.	4 80
		Total	12 515 60



Les exemplaires

Mes ateliers fermant le 31 août, les feuilles et couvertures ont été livrées à M. Sorbes qui assurera le pliage, l'assemblage et la couture

